



TROPHÉE
PRESSE CITRON {BnF

RÈGLEMENT PRIX CHARLIE

Le 29^e Trophée Presse Citron {BnF, fondé en 1993 par l'École Estienne, se joint au journal *Charlie Hebdo* et à l'association *Dessinez Créez Liberté* (DCL) pour ouvrir la 3^e édition du Prix Charlie, catégorie destinée aux jeunes dessinateur·trices non professionnel·les. Le Prix Charlie, attribué par la rédaction du journal, sera décerné lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron {BnF, le 24 mars 2022 à 18h, à la Mairie du 13^e arrondissement.

ARTICLE 1 (SÉLECTION)

Le Prix Charlie est ouvert à toute personne physique, étudiante ou en activité, ne bénéficiant pas du statut de professionnel·le du dessin de presse, ayant en mars 2022 entre 18 et 25 ans.

ARTICLE 2 (OBJET)

Les dessins présentés devront illustrer le thème suivant :
« **demain, le métavers** ».

ARTICLE 3 (ENVOI)

Chaque participant·e peut envoyer un nombre illimité de dessins. Les dessins doivent parvenir à l'École Estienne,

au plus tard le 15 mars 2022 :

– Par formulaire sur le site web :

www.pressecitron.org

– Via l'adresse mail :

prixcharlie@charliehebdo.fr

– Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

École Estienne

Trophée Presse Citron {BnF

Catégorie Prix Charlie

18 bd Auguste-Blanqui, 75013 Paris

ARTICLE 4 (FORMAT)

Tout dessin doit présenter les caractéristiques suivantes :

– **Envoi électronique :**

via le site **www.pressecitron.org**,

onglet « **Participer au concours** » > « **Prix Charlie** ».

Remplir le formulaire en respectant les modalités (format, contacts).

– **Envoi postal :**

en format A5, pas de carton plume.

Impératif au dos de chaque dessin :

nom, prénom, date de naissance, activité ou établissement scolaire et classe, adresse mail et numéro de téléphone portable

+ mention « **Prix Charlie** » lisible.

Toute candidature qui ne satisfera pas aux conditions d'envoi ou de format précitées ne sera pas prise en compte par le concours.

ARTICLE 5 (SÉLECTION)

Le·a lauréat·e du Prix Charlie sera désigné·e le **21 mars 2022** par les dessinateurs de *Charlie Hebdo* réunis lors du bouclage.

Le résultat sera proclamé lors de la soirée de remise des Trophées Presse Citron {BnF et annoncé sur le site

www.pressecitron.org le **24 mars 2022**.

ARTICLE 6 (RÉCOMPENSES)

Le·a lauréat·e du Prix Charlie recevra un trophée et un pack de cadeaux offerts par nos partenaires (matériel graphique, bons d'achat, livres d'art). **Son dessin sera également publié dans le journal *Charlie Hebdo*.**

ARTICLE 7 (DROITS)

Le·a candidat·e autorise, le cas échéant, la {BnF, l'École Estienne, DCL et le journal *Charlie Hebdo* à représenter et à reproduire sa contribution par tous procédés, à titre gracieux et non exclusif et à des fins non commerciales, dans le cadre du Trophée Presse Citron {BnF et de sa communication au public.

ARTICLE 8 (GARANTIES)

Le·a candidat·e garantit être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur son œuvre et, à ce titre, garantit le journal *Charlie Hebdo*, l'École Estienne, DCL et la BnF contre tous troubles, revendications ou actions de toute personne relativement à l'utilisation de l'œuvre, dans les conditions fixées à l'article 7 du présent règlement.

La participation au concours implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.